

Questions écrites au Conseil d'administration à l'occasion de l'Assemblée générale du 7 mai 2025

Questions écrites de l'IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen)

Environnement

Question 1 : Quels sont les principaux produits pouvant avoir des applications duales (civiles et militaires) proposés par notre groupe ?

Ainsi qu'exposé dans notre « [Trust Charter](#) », le Code de Conduite du Groupe qui présente l'ensemble de politiques, Schneider Electric respecte toutes les lois et réglementations relatives aux sanctions internationales et au contrôle des exportations, quels que soient les pays où Schneider Electric opère. Schneider Electric a également mis en place des politiques et des processus afin d'être en conformité (Programme de Contrôle des Exportations et des Sanctions Internationales de Schneider Electric). Les processus comprennent notamment (sans que cette liste soit exhaustive) : les pays sous sanctions et embargos, les partenaires d'affaire interdits, les produits contrôlés (biens à double usage ou militaire) ainsi que les vérifications de l'utilisation finale à caractère sensible.

Les principaux produits Schneider Electric susceptibles d'application dual (à la fois civile et militaire) sont : (i) certains produits d'automatisation industrielle, notamment des gammes de contrôleurs logiques programmables (CLPs), systèmes SCADA, systèmes de contrôle industriel et lecteurs de fréquence variable ; (ii) certains produits et systèmes de gestion de la puissance, notamment les gammes d'unités avancées de distribution de la puissance, systèmes UPS et outils de gestion de l'énergie ; (iii) certains éléments de cybersécurité intégrés dans les systèmes de contrôle et (iv) certaines solutions de stockage de l'énergie et de réseau électrique intelligent.

Question 2 : Quelles sont les mesures prises par notre société pour éviter que ces produits ne soient utilisés à des fins regrettables et/ou détournés de leur destination originelle par les utilisateurs finaux ?

Le Programme Schneider Electric de Contrôle Export et de Sanctions Internationales comprend diverses mesures permettant de prévenir une utilisation inappropriée de nos produits ou détournée de leur utilisation initiale par l'utilisateur final.

Nous procédons à la détermination du régime juridique et au classement des biens tangibles, des logiciels et de la technologie afin d'identifier une éventuelle application double usage (à la fois civile et militaire) de nos produits.

Nous insérons une clause de contrôle des exportations et sanctions internationales dans les contrats avec nos partenaires commerciaux, laquelle requiert la conformité avec les réglementations de contrôle export et sanctions internationales. Cette clause pose également des instructions anti-détournement.

Nous vérifions toutes les parties prenantes à un contrat au regard des listes de sanctions et parties interdites, ceci de façon continue. Nous passons en revue chacune de nos transactions tant au niveau des partenaires commerciaux, des pays, des produits et de l'utilisation finale dès lors qu'il nous est reporté une demande de garantie supplémentaire (Certificat d'Utilisation Finale, Lettre de Garantie, License, etc...).

Enfin, nous réclamons certains documents à la suite de l'exportation tels que la preuve de livraison et la preuve d'installation, sur la base de certains critères de risques afin de nous assurer que nos produits ne seront pas détournés de leur utilisateur ou utilisation finale initiale.

*

*

*